

## **ZB MED - Informationszentrum Lebenswissenschaften**

### **Explication d'une inscription céramique gauloise renfermant un nouveau verbe**

**Mowat, Robert**

**[Paris], 1880**

[urn:nbn:de:hbz:38m:1-126624](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:38m:1-126624)

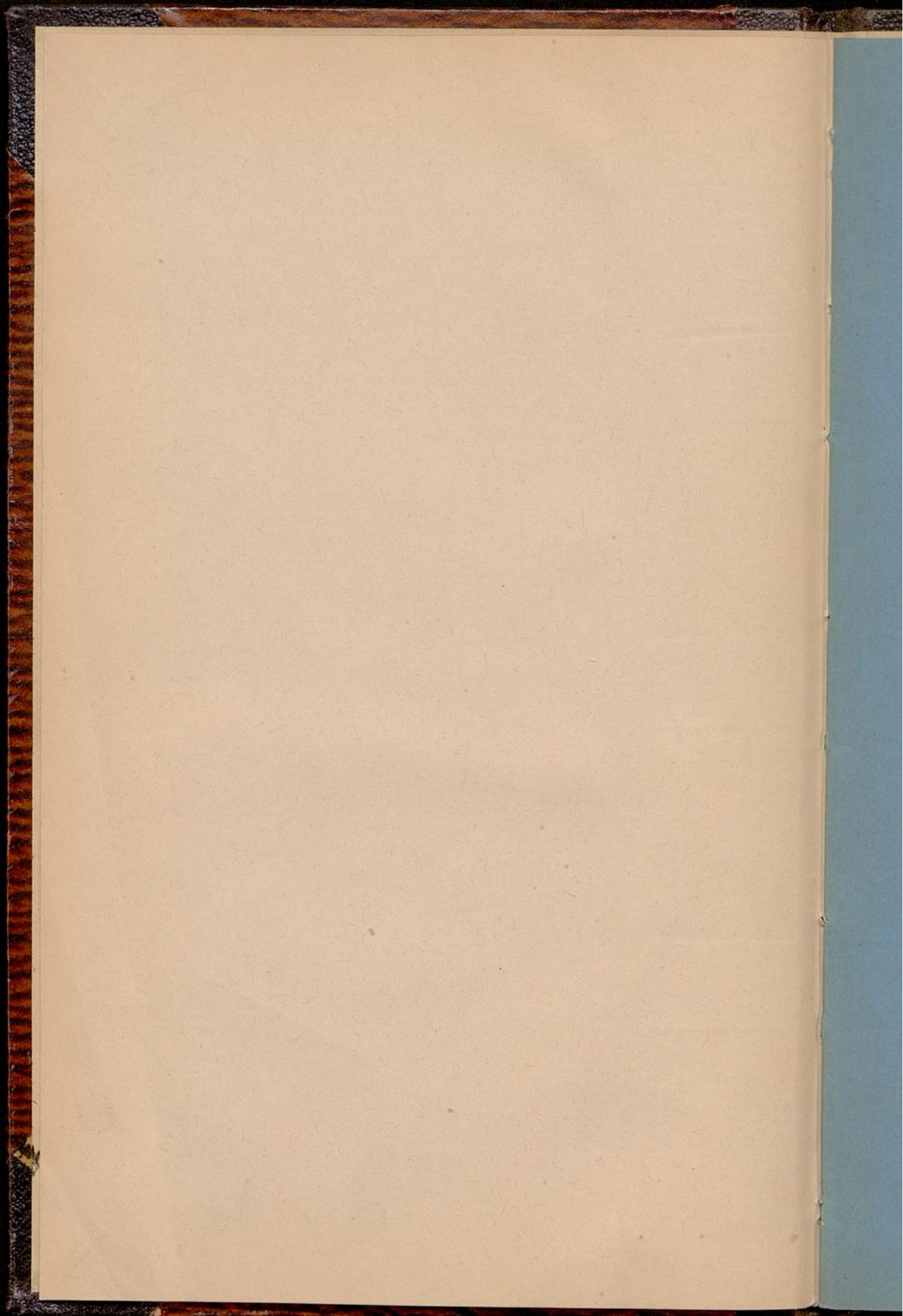
E

105

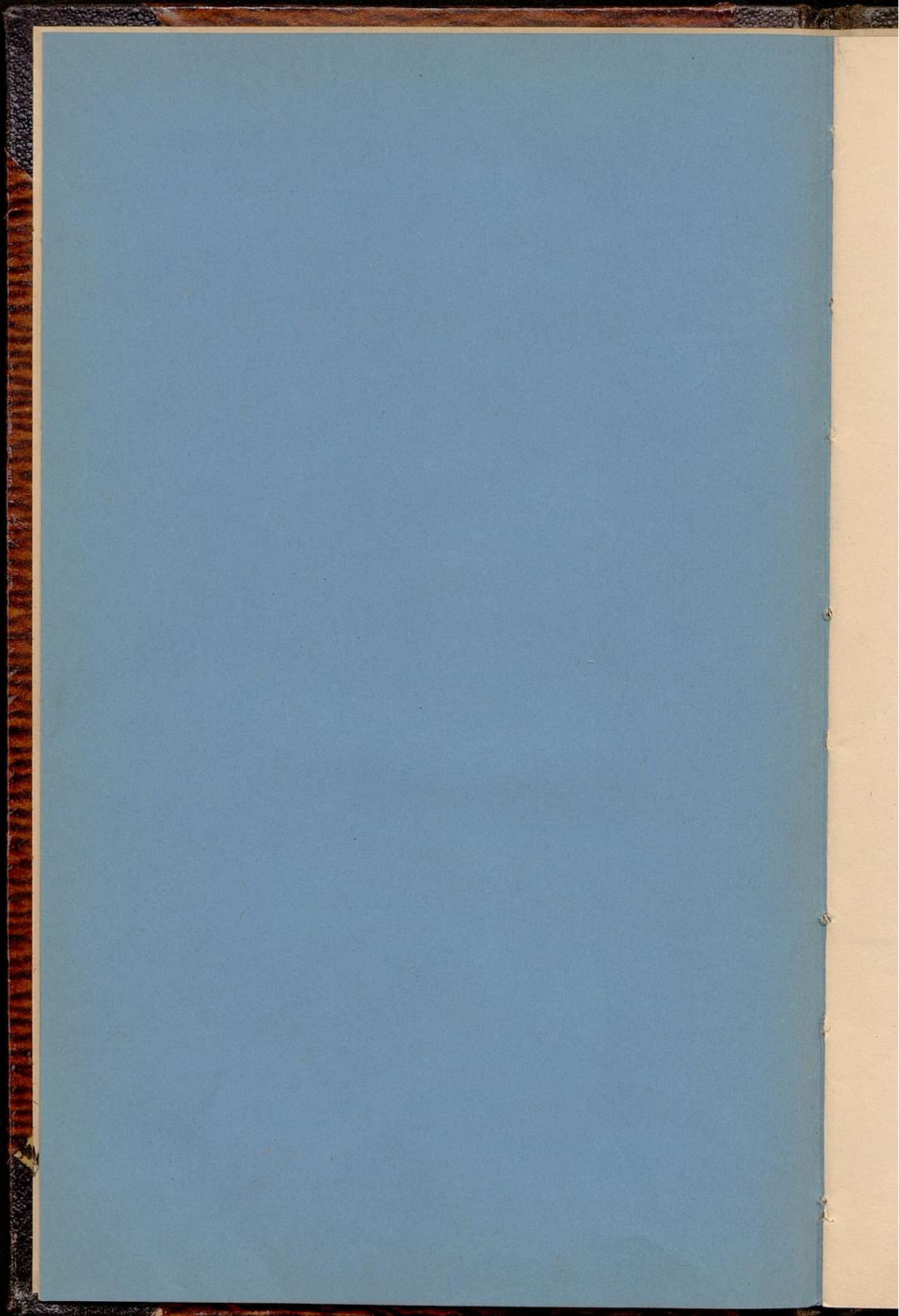
E 105

K

P. 572.



à Monsieur H. Schaaffhausen  
Hommage de l'auteur  
R. Nouat



EXPLICATION  
D'UNE INSCRIPTION CÉRAMIQUE GAULOISE

RENFERMANT UN NOUVEAU VERBE,

PAR

M. ROBERT MOWAT.

(Extrait des Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Parmi les antiquités recueillies par feu M. de Fourmestreaulx à Bavai, département du Nord, se trouve un intéressant échantillon de cette belle poterie rouge lustrée, qui, faute de mieux, continue à être désignée sous la dénomination de poterie samienne, même par des personnes qui en critiquent l'impropriété. C'est une *patella*, ou assiette à bords évasés, de 19 centimètres de diamètre, unie et sans ornements, d'un modèle fort simple, représenté par de nombreux exemplaires dans les musées et dans les collections privées. Celui de Bavai n'aurait que peu de droits à une attention particulière, sans l'inscription inexpliquée qu'il porte à l'intérieur, dans la partie centrale du fond. On sait que, dans ce genre de poteries, c'était la place réservée à la marque du fabricant moulée en relief, et qu'on ne voit jamais celle-ci appliquée extérieurement sur le fond. Une telle disposition prouve que ces ustensiles

n'étaient pas destinés, dans le service de la table, à être traités comme les assiettes ou les plats de notre vaisselle moderne. Il est, en effet, digne de remarque qu'on n'y aperçoit jamais de rayures produites par des instruments pointus ou tranchants, sous l'action desquels le relief de l'estampille n'aurait pas tardé à disparaître. Sans insister davantage sur ce détail, il me suffit de dire que l'inscription céramique de Bavai est en très bon état de conservation, comme je m'en suis assuré par les empreintes que je dois à l'obligeance de M. de Moras, propriétaire du château de Gussignies.



Les lettres, au nombre de 13 en tout, sont disposées sur deux lignes que sépare un trait horizontal, dans un encadrement quadrangulaire. Les particularités suivantes sont à noter : il n'existe aucun point ou signe séparatif; les lettres N et G, qui occupent le milieu de la deuxième ligne, sont retournées sens dessus dessous, genre d'accident très fréquent dans les inscriptions obtenues par l'impression d'une matrice gravée en caractères rétrogrades, comme un sceau de potier ou un coin monétaire; les V ont leur branche droite plus relevée que la branche gauche, indice d'une époque postérieure au II<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Cette estampille a été publiée pour la première fois par M. Schuermans<sup>1</sup>, mais incorrectement; non seulement il n'a pas remarqué la disposition défectueuse du N et du G, mais ce qui est plus grave, il a pris cette dernière lettre pour un C, malgré le crochet très caractérisé qui empêche de la confondre

<sup>1</sup> Schuermans, *Sigles figulins*, 5930. Conf. Ern. Desjardins, *Monuments épigraphiques de Bavai*, p. 148, n° 494, et *Revue des Sociétés savantes des départements*, 7<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup>, 1879, p. 311.

avec le C initial de la même ligne; naturellement l'erreur a été reproduite par tous les auteurs qui, n'ayant pu voir l'original ou s'en procurer une copie authentique, ont été réduits à citer l'ouvrage du savant belge.

La celticité de ce petit texte ne saurait être révoquée en doute; quant à son interprétation, elle ne sera satisfaisante qu'à la condition de se trouver en conformité avec la nature même du monument sur lequel il est écrit, et par conséquent avec les usages des anciens céramistes, du moins tels que nous les connaissons; c'est dire que ce texte, employé comme estampille, est très probablement la traduction gauloise de l'une des formules latines usitées pour marques de fabrique dans les ateliers de poteries dites samiennes, disséminés en si grand nombre sur tous les points du territoire de la Gaule.

Ces formules, à part quelques rares exceptions qui ne peuvent être considérées comme des types d'un usage courant, offrent trois variétés principales :

1° Un nom d'homme au nominatif, suivi du verbe *fecit* en toutes lettres ou en abrégé : ALBINVS·FECIT; EBVRVS·FEC; CATVSVALIS·F;

2° Un nom d'homme au génitif, accompagné de l'un des mots *manu*, *officina* à l'ablatif : PRISCILLI·MANV; ALBV·CI·MA; ALBINI·M; OFFICINA·CROESI; PONTI·OFFIC; OF·ALBINI;

3° Un nom propre seul, au nominatif ou au génitif en sous-entendant, suivant le cas, *fecit*, *manu* ou *officina*.

La question revient donc à savoir s'il faut lire l'estampille de Bavai en un seul mot, *Urituescingos*, ou en deux mots, par une coupure tombant soit à la fin de la première ligne, *Uritues Cingos*, soit en un autre endroit. Dans l'état actuel de la philologie celtique, il est malaisé de se prononcer *a priori*

pour l'une de ces alternatives, d'autant plus que le texte n'offre en lui-même aucun indice matériel propre à fixer notre choix.

Heureusement un accident orthographique survenu dans la transcription d'un nom gaulois conservé par plusieurs inscriptions lapidaires nous fournira l'indication désirée.

En effet, le nom *Excingus*, qui semble avoir été assez répandu, puisqu'on en a quatre exemples dans des inscriptions de Chalon-sur-Saône, de Briançon, de Bersuoli et de Nîmes, et qu'il a fourni à l'épigraphie nîmoise les diminutifs *Excingilla* et *Excingillus* (deux inscriptions<sup>1</sup>), ainsi que le composé *Excingomarus*, ce nom, dis-je, apparaît deux fois (inscriptions de Bordeaux et de Suse) sous la forme altérée *Escingus*, qu'il est impossible de ne pas identifier avec le groupe *escingos* par lequel se termine le texte de Bavai. Nous devons donc tenir ce groupe pour un nom d'homme avec la terminaison du nominatif gaulois en *os*, ce qui nous permet d'isoler immédiatement avec non moins de certitude le groupe *uritu*, et de le traiter, par conséquent, comme une entité grammaticale. Mais alors quel rôle syntactique faut-il lui assigner dans ses rapports avec *Escingos*? Il devient visible que ce mot *uritu*, dépourvu de toute désinence casuelle s'accordant avec le nominatif en *os* qui le suit, ne saurait remplir d'autre fonction que celle d'un verbe ayant *Escingos* pour sujet, et que sa signification est indiquée par la catégorie d'estampilles latines renfermant un nom d'homme avec le verbe *fecit*; ainsi le veut la raison analogique.

<sup>1</sup> Dans l'une de ces inscriptions, Ménard, auteur de l'*Histoire de Nîmes*, a certainement pris pour un S le G romain à crochet retombant, Ç, ce qui lui a fait lire EXCINSILLI au lieu de EXCINGILLI. J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer que la même confusion de lettres avait donné lieu à la faute *Sossoriaco*, pour *Gessoriaco* dans l'un des manuscrits de l'Itinéraire d'Antonin, et que par analogie, le nom de la station *Sermanicomago*, dans la Table de Peutinger, devait être corrigé en *Germanicomago*. Dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. VIII, 1878, p. 105, M. Gh. Robert a signalé la fausse lecture REXTVSENOS, pour REXTVÇE-NOS, signature d'artiste sur une statuette d'argile.

Il est vrai que dans ces estampilles le verbe vient presque toujours après le sujet; on peut cependant citer comme exemples du contraire les estampilles, FE·MCCAR, et

FECI  
T MALI  
VS·FOR  
TVNAT  
VS

Quoi qu'il en soit de la place occupée par le verbe latin, il ne s'ensuit pas nécessairement que la traduction gauloise ait été astreinte à observer le même ordre. On sait d'ailleurs que dans l'inscription bilingue de Todi il y a deux exemples du verbe *karnitu* précédant son sujet, tandis que dans sept autres textes purement gaulois, le mot *ieuru*, considéré jusqu'à présent comme un verbe, vient après le sujet. Il semble donc que, comme en latin, les positions relatives de ces deux termes de la proposition n'étaient pas assujetties à un arrangement invariable. Sous le bénéfice de cette réserve, je pense que la phrase gauloise *uritu Excingos* équivaut au latin *fecit Excingus*.

Le texte céramique de Bavai, malgré sa brièveté, a une véritable importance pour la philologie celtique, si, comme je crois l'avoir prouvé, il nous met en possession d'une nouvelle forme verbale. On n'en connaît aujourd'hui, avec plus ou moins de certitude, que trois ou quatre autres : *ieuru* = *εἰωρον*, *dede*, *karnitu* et peut-être *legasit*, auxquelles je suis disposé à ajouter *locitoi*.

Il est bon de rappeler que la première de ces découvertes linguistiques, remontant à une vingtaine d'années seulement, est due, comme Pictet se plaisait à le reconnaître<sup>1</sup>, à une conjecture ingénieuse de deux savants français, MM. Cardin et

<sup>1</sup> Adolphe Pictet, *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, dans la *Revue archéologique*, t. XV, 1867, p. 314. Il en existe un tirage à part.

Auber, qui ont attribué à *ieuru* le sens de *vovit*, *sacravit* ou de *dedit*, *crexit*, *fecit*, en style épigraphique.

La signification de *dede* a été déterminée plus tard à l'aide du latin archaïque *dede*, classique *dedit*, auquel tous les philologues ont immédiatement songé; il y avait, en outre, à faire un rapprochement non moins frappant: c'était celui du verbe osque *deded*. La détermination de *dede* a eu naturellement pour effet de faire serrer de plus près la signification de *ieuru*, puisqu'il a fallu abandonner l'interprétation hypothétique *dedit*, qui aurait fait double emploi dans *dede* et dans *ieuru*.

Quant à *karnitu*, dont l'essence verbale a été reconnue par M. Whitley Stokes avec la signification de *congressit*, la similitude complète qui existe entre sa flexion et celle de notre *uritu* est trop remarquable pour échapper à personne, et il me sera permis de l'invoquer comme un surcroît de preuve à l'appui de mon essai d'interprétation. Sauf la désinence *oi* ou *oe* pour *u*, dont l'équivalence ne fait aucune difficulté<sup>1</sup>, c'est la même flexion qui caractérise le mot *locitoi* ou *locitoe* (car la dernière lettre est douteuse) par lequel se termine l'inscription de Nérises-Bains conservée au musée de Cluny<sup>2</sup> et auquel j'attribue, par conjecture, le sens du latin *locavit*, *posuit*<sup>3</sup>.

De même que M. Whitley Stokes a cru retrouver un corré-

<sup>1</sup> Comparez *coirare* et *coerare* à *curare*, *loidos* et *loedos* à *ludos*, *moincipium* à *municipium*, *poenicas* à *punicas*, etc. (*Corp. inscr. lat.*, t. I, *Index*.)

<sup>2</sup> Robert Mowat, *Découverte d'une inscription gauloise*, dans la *Revue archéologique*, t. XXXV, 1878, p. 94 et p. 188. Il a été fait un tirage à part de ce mémoire.

<sup>3</sup> Dans le groupe *SVIOREBE* qui précède le mot *LOCITOI* de l'inscription de Nérises, si l'on considère la syllabe *su* comme particule correspondant à l'irlandais et au gallois *hu*, *ho*, grec *εὖ*, latin *bene*, et si réellement *iorebe* renferme le même radical que *eiwpov* = *ieuru*, le sens de *suiorebe locitoi* serait quelque chose comme *libenter ex voto posuit*. M. Gaidoz me suggère, à tout hasard, l'idée que *suiorebe* a la structure d'un cas instrumental singulier. Le gaulois possédait, en effet, l'instrumental pluriel en *bo* (*namausicabo*, *matrebo*), correspondant au latin en *bus* (*matrabus*), et l'irlandais lui-même a conservé son ins-

latif néo-celtique de *ieuru* dans le vieil-irlandais *iurad* signifiant *factum est*, il me semble que celui de *uritu* réside peut-être dans le bas-breton *eureu*, prétérit d'un ancien verbe dont tous les autres temps se sont perdus et ont été suppléés par ceux du verbe *ober*, faire, emprunté au latin *operari*. Ce mot *eureu* lui-même est bien près de se perdre, car Legonidec ne paraît pas l'avoir connu, puisqu'il ne l'a pas fait figurer dans son Dictionnaire. Le paradigme de ce prétérit anormalique a cependant été publié tout au long par Grégoire de Rostrenen<sup>1</sup>, et M. Luzel en a recueilli des exemples encore vivants, sous la forme *euré*, dans le dialecte de Tréguier<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit de ces rapprochements, je remarque que le mot *ieuru*, qui se lit sur une patère en bronze du musée de Dijon,

DOIROS · SEGOMARI

IEVRV · ALISANV ✕

en caractères *pointillés*, comme le sont tant d'inscriptions votives latines sur des objets mobiliers, je remarque, dis-je, que ce mot ne saurait y avoir que le sens consécrationnel, lequel a, en outre, l'avantage de convenir également aux textes lapidaires où ce même *ieuru* apparaît, tandis que le sens de *fecit*, *erexit*, qui peut convenir à ces derniers, est inadmissible dans l'inscrip-

trumental en *aib* pour *abi*. On pourrait donc croire que le gaulois avait un instrumental singulier en *be*, correspondant à l'ancien instrumental latin en *bi* (*tibi*, *sibi*).

<sup>1</sup> Grégoire de Rostrenen, *Grammaire françoise-celtique ou françoise-bretonne*, Rennes, 1738 (1<sup>re</sup> édition), page 100 :

PASSÉ DÉFINI OU AORISTE.

Singulier.

*Me a eureu*, je fis.

*Te a eureu*, tu fis.

*É a eureu*, il fit.

*Hi a eureu*, elle fit.

Plurier. (*sic.*)

*Ny a eureu*, nous fîmes.

*Chouy a eureu*, vous fîtes.

*Y a eureu*, ils firent.

*Ynt a eureu*, elles firent.

<sup>2</sup> Luzel, *Chansons populaires de Bretagne*.

tion de Dijon. Il faut donc reconnaître que le mot *ieuru* comporte l'idée de vœu, d'offrande, de consécration, préférablement à celle de construction ou d'édification monumentale. De ce qu'il ait le sens votif, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il soit d'essence verbale comme *vovit*; dans le style épigraphique romain, l'idée votive n'est pas exprimée exclusivement par ce verbe; les locutions *sacrum*, *voto*, *ex voto*, *voti compos* remplissent la même fonction, et pourraient, à la rigueur, expliquer tous les textes dans lesquels *ieuru* se rencontre. On n'a donc pas définitivement démontré que ce mot ne peut être un substantif, sous forme de datif-ablatif, comme les mots *alisanu*, *anvalonnacu*, *magalu*, *caraditonu*, *frontu*, et qu'il ne corresponde à la locution *ex voto*.

Quant au mot *uritu*, le verbe *fecit* par lequel je l'ai traduit doit être pris dans l'acception technique de *fabricavit*, *finxit*, puisqu'il s'agit de l'estampille d'un *figulus*. Si l'on voulait chercher la racine *ur* dans quelque une des langues avec lesquelles on peut croire que le gaulois était plus ou moins apparenté, peut-être la retrouverait-on dans les mots latins *urna*, *urceus*, avec lesquels *uritu* serait dans le même rapport logique que *ficilia*, poteries, avec *figere*. On aurait ainsi, par contre-coup, une étymologie satisfaisante de *urceus* et de *urna*, qui me semblent signifier, au propre, *terres plastiquement façonnées*, et non pas *terres cuites*, comme le pensait Corssen<sup>1</sup> en rattachant *urna* à *urere*; malheureusement la racine de ce verbe n'est pas *ur*, mais *us*, ainsi que cela est prouvé par les formes *ussi*, *ustus*, d'où, à l'origine, *uso*, pour l'indicatif *uro*. On sait que le latin change volontiers en *r* le *s* placé entre deux voyelles. Cette règle phonétique, qui permet de retrouver la racine *us* dans *uro*, *urere*, aussi bien que dans *ussi*, *ustus*, n'est pas appli-

<sup>1</sup> W. Corssen, *Aussprache, Vokalismus, und Betonung der lateinischen Sprache*, t. I, p. 319 (édition 1868).

cable à *urna*, ni à *urceus*. Il est donc impossible d'établir un rapport étymologique entre ces mots et le verbe *urere*.

La racine *ur*, d'*uritu*, par laquelle j'explique *urna* et *urceus*, me paraît avoir donné naissance, en gaulois, aux noms propres Οὐριτάκος (inscr. de Nîmes), *Uritius*, *Ate-uritus*, *Aturita*. Dans ces deux derniers, le préfixe *ate*<sup>1</sup> est une particule ayant une valeur intensive, comme en gallois *at*, en irlandais *aith*; *Ateuritus* signifierait donc *perfectus*. La même particule entre dans la formation du nom *Atecingus* qui nous aide, à son tour, à analyser *Excingus*, *Escingos*, en *ex*, ou *es*, autre préfixe (intensif?), et en *cingus*, dont la signification nous est conservée par l'irlandais *cing*, courageux; d'où l'on dérive le diminutif *Cingetus* et les composés *Cingetorix*, *Vercingetorix*<sup>2</sup>. *Excingus* ou *Escingos* correspond au latin *pervalidus*. Ce même nom propre entre dans la construction du nom d'homme *Excingolatis*, altéré en *Escencolatis* (inscr. d'Aubagne), et dans celle du nom de lieu *Excingomagus*, mentionné par Strabon (IV, 179) sous la forme Ἐσκιγγομάγου *alias* Ἐξσκιγγομάγου, et identifié par les géographes modernes avec Sézanne, au pied du mont Genèvre. D'autres manuscrits de Strabon donnent la variante Σκιγγομάγου; dans le texte d'Agathémère (§ 17), on lit Σκιγγόμαγου, et dans Pline (*Hist. nat.* II, 108 = 112), *Scingomagum*. C'est cette dernière leçon qui a prévalu, à tort, dans toutes les éditions de ces auteurs. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur la correction qu'il faut lui faire subir, et nous n'hésitons pas à rétablir la forme *Excingomagus*, signifiant : champ, domaine ou territoire d'Excingus.

Au moment où ce travail est livré à l'impression, M. Germer-Durand, bibliothécaire de la ville de Nîmes, me signale *Excin-*

<sup>1</sup> Zeuss, *Gramm. celt.*, p. 866 (2<sup>e</sup> édit.).

<sup>2</sup> On trouve aussi *Cinges*, et *Cingius*, gentilité assez rare, qu'il faut peut-être

*gorix*, nouveau nom à ajouter aux formes composées de deux thèmes, telles que *Excingo-marus*, et *Excingo-magus*. Ce nom figure dans une inscription gauloise de Nîmes conçue en caractères grecs; le monument original a disparu, mais la copie en a été conservée sur une note volante de la main de Séguier appartenant à la bibliothèque de Nîmes avec ses autres papiers. Ce texte gaulois étant inédit, je regarde comme une bonne fortune de pouvoir le publier, grâce à l'amicale indication de M. Germer-Durand, avec l'annotation de Séguier que je reproduis scrupuleusement :

« Dans la vigne olim de Got ensuite de la femme de M<sup>r</sup> Matthieu le médecin, et qui l'avoit eue de M<sup>r</sup> Rivière son oncle. Au quartier des Garrigues nommé Cattinié. Elle est à la porte de la capitelle de la vigne.

ΕΣΚΙΓΓΟ

ΡΕΙΕΚΟ

ΝΔΕΙΛΛΕ

ΟC

« Bons caractères bien lisibles. Εσκιγγορειξ Κονδιλλεος (*sic*). Inedita. »

La transcription latine de ce texte serait *Excingorix Condillius*, équivalant à *Condilli filius*. Cette manière d'exprimer la filiation est connue par d'autres exemples appartenant à la même région; à Nîmes, deux inscriptions, BIMMOC ΛΙΤΟΥΜΑΡΕΟC, et ΟΥΡΙΤΤΑΚΟC ΗΛΟΥCΚΟΝΙΟC; à Vaison, CΕΓΟΜΑΡΟC ΟΥΙΛΛΟΝΕΟC.

De son côté, M. Florian Vallentin me transmet la copie d'une autre inscription gréco-gauloise, récemment découverte à Gargas (Vaucluse), et portant la seule ligne :

ΕCΚΕΤΓΑΙΒΛΑΟΟΥΙΚΟΥΝΙΑΙ

distinguer de *Cincius*. Quant à la forme la plus simple, *Cingus*, je ne la vois signalée nulle part.

Le texte envoyé à M. Vallentin me paraît avoir été inexactement transcrit; je crois, cependant, pouvoir le rendre intelligible en y introduisant deux légères corrections; la cinquième lettre, prise pour un T, est très probablement un Γ; quant au groupe ΛΑ, j'y vois une simple interversion des lettres ΑΛ; leur ressemblance, de même que celle du Γ et du T, a induit le copiste en erreur. Ainsi rétablie, l'inscription se lirait :

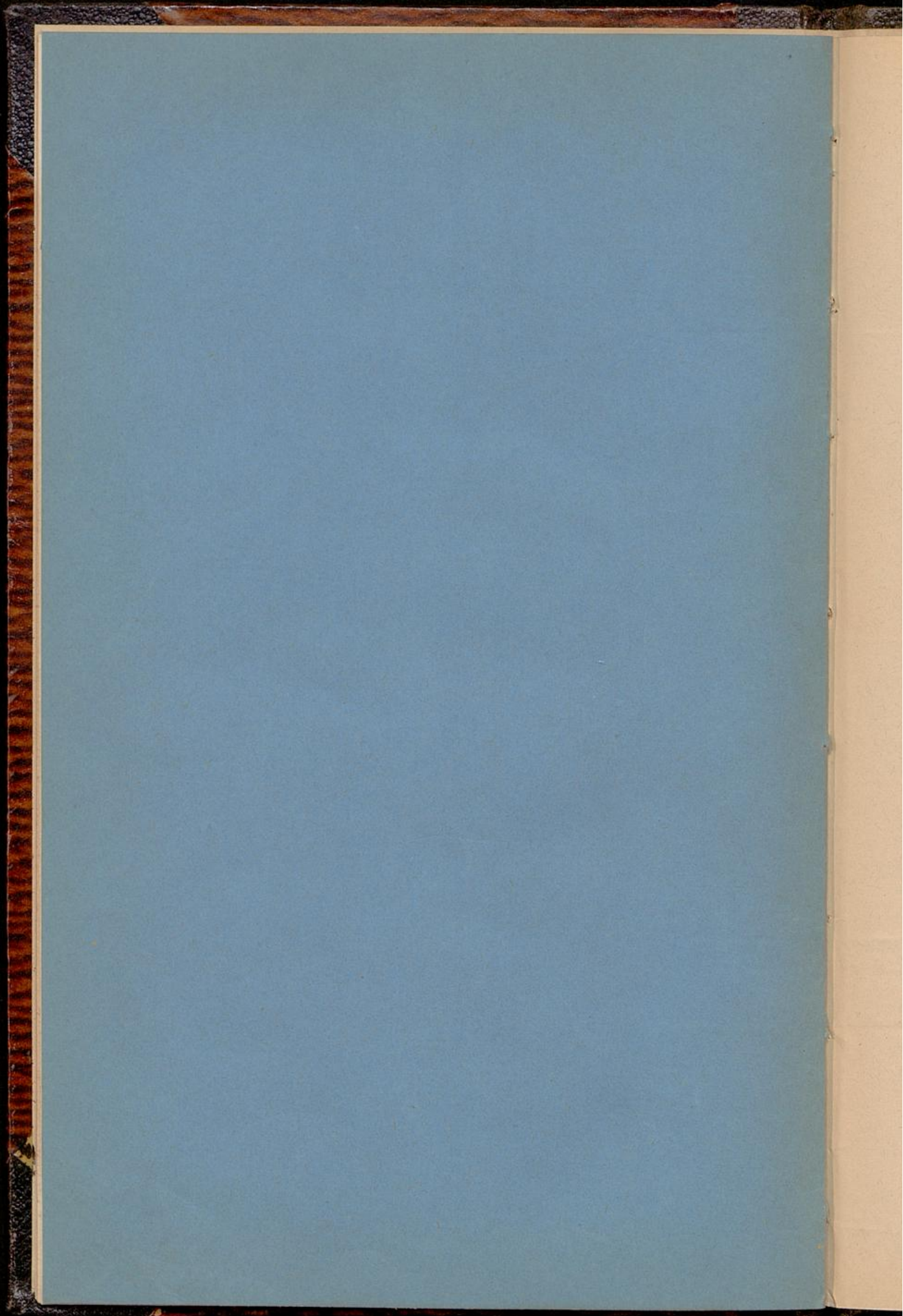
ΕΣΚΕΓΓΑΙ ΒΑΛΟΟΥΙΚΟΥΝΙΑΙ

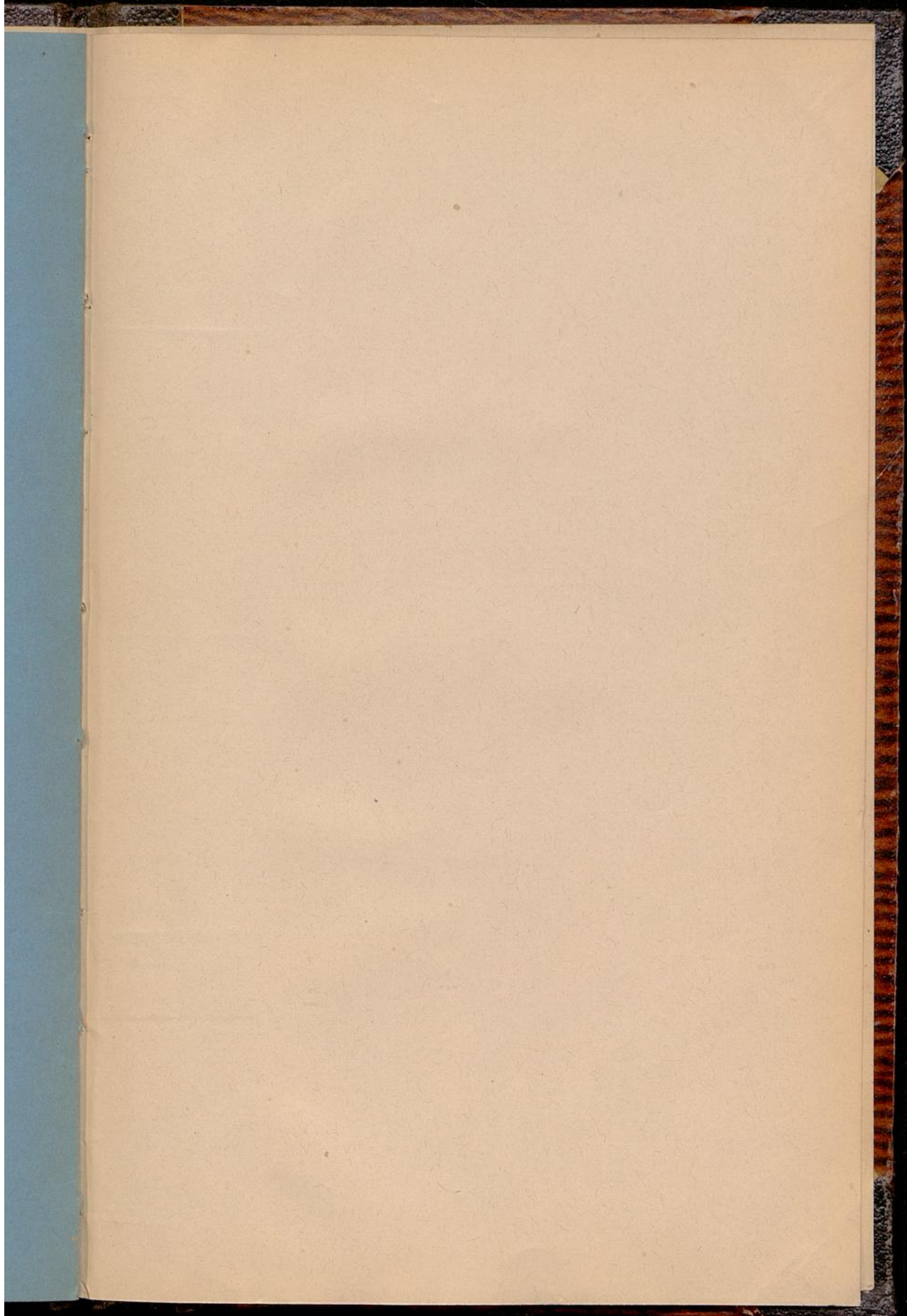
soit, en latin, *Escengae Balovicuniae*. C'est l'épithaphe d'une femme qui, à son nom de *Escenga*, féminin de *Escingus*, ajoute le qualificatif patronymique *Balovicunia*, signifiant *Balovicuni filia*.

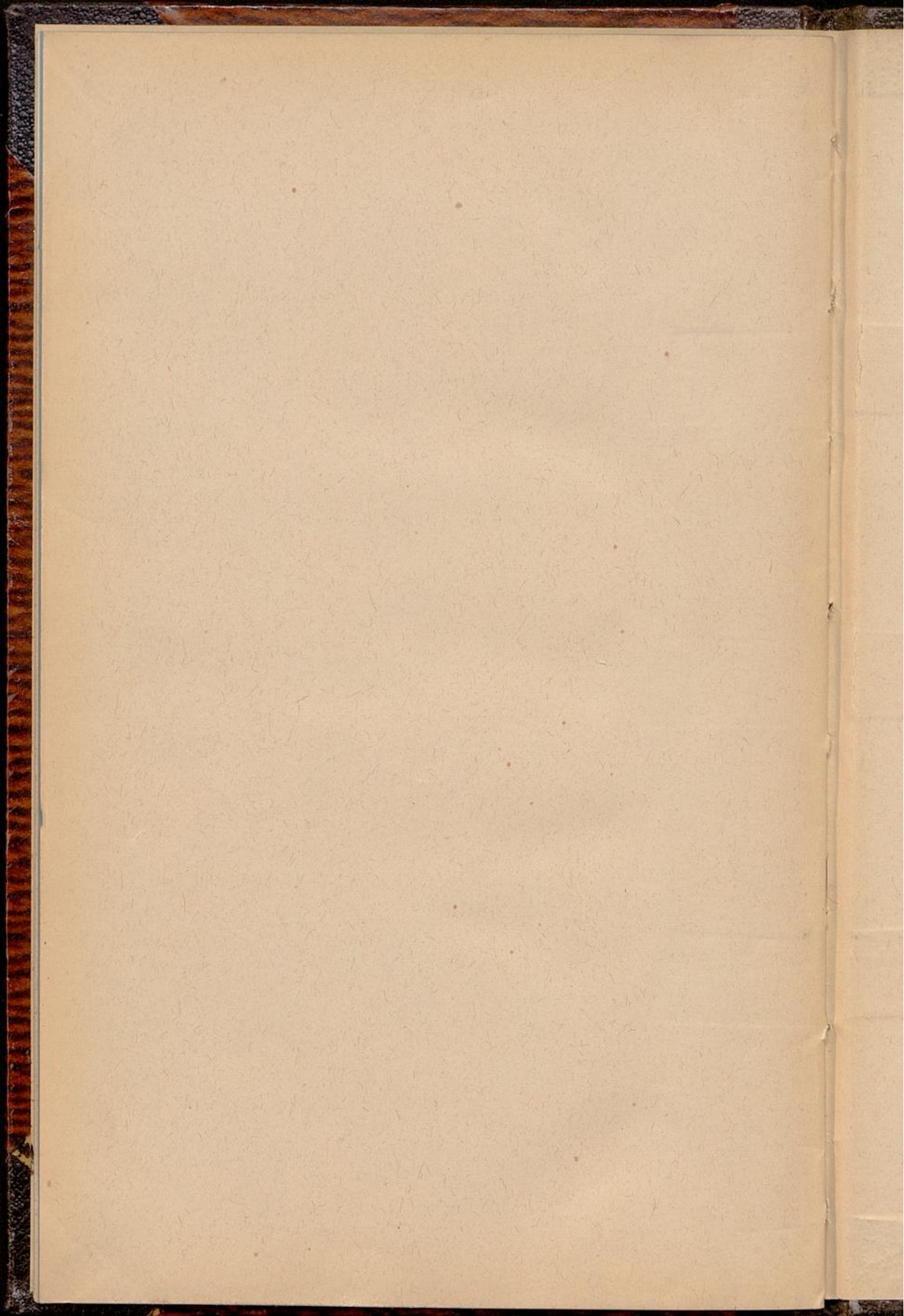
Il existe donc, comme on le voit, un rapport onomastique très curieux entre l'estampille céramique de Bavai et les deux nouvelles inscriptions gréco-gauloises de Nîmes et de Gargas.











572

